

222C2152
FR0000039299-FS0714

2 septembre 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

BOLLORE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1^{er} septembre 2022, M. Vincent Bolloré a déclaré avoir franchi directement et indirectement en hausse, le 26 août 2022, par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, le seuil de 2/3 du capital de la société BOLLORE, et détenir directement et indirectement 1 967 544 214 actions BOLLORE représentant 3 832 365 975 droits de vote en AGO et 3 830 150 433 droits de vote en AGE, soit 66,69% du capital, 76,55% des droits de vote en AGO et 76,51% des droits de vote en AGE de cette société¹, répartis de la façon suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote		% droits de vote	
			AGO	AGE	AGO	AGE
Compagnie de l'Odet ^{2&3}	1 933 980 254	65,55	3 802 538 941	3 802 538 941	75,95	75,95
Imperial Méditerranéen ⁴	13 339 838	0,45	0	0	0	0
Compagnie de l'Etoile des Mers ²	9 887 659	0,34	19 775 318	19 775 318	0,40	0,40
Société Bordelaise Africaine ⁴	1 782 900	0,06	0	0	0	0
Autodétention ⁵	1 460 455	0,05	0	0	0	0
Nord-Sumatra Investissements ⁴	200 100	0,01	0	0	0	0
Bolloré Participations ²	153 500	ns	307 000	307 000	ns	ns
Financière V ²	21 400	ns	42 800	42 800	ns	ns
Sofibol ²	21 400	ns	42 800	42 800	ns	ns
Omnium Bolloré ²	2 508	ns	5 016	5 016	ns	ns
Sous total groupe Bolloré	1 960 850 014	66,46	3 822 711 875	3 822 711 875	76,36	76,36
Vincent Bolloré ⁶	6 694 200	0,23	9 654 100	7 438 558	0,19	0,15
Total Vincent Bolloré	1 967 544 214	66,69	3 832 365 975	3 830 150 433	76,55	76,51

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions BOLLORE sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 2 950 389 374 actions représentant 5 006 323 403 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Contrôlée par M. Vincent Bolloré.

³ Anciennement dénommée Financière de l'Odet.

⁴ Contrôlée directement ou indirectement par la société BOLLORE.

⁵ Autodétention agrégée en application de l'article L. 233-9 I, 2° du code de commerce.

⁶ Dont 3 794 392 actions BOLLORE en usufruit, 1 077 100 actions BOLLORE détenues par M. Cyrille BOLLORE et 244 200 actions BOLLORE détenues par M. Sébastien BOLLORE.